

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (*à partir de 11 h 20*)
M. BRANA Pierre à Mme. COUTANCEAU Emilie
M. BOBET à M. MANSENCAL (*jusqu'à 11 h 20*)
M. BRON à Mme Walryck (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme BRUNET à Mme DARCHE (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (*jusqu'à 10 h 15*)
M. DELAUX à M. DUCASSOU (*jusqu'à 11 h 15*)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER
M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (*à partir de 11 h 00*)
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
M. TOUZEAU à M. TURON (*à partir de 11 h 40*)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Evaluation à mi-parcours du Plan des Déplacements Urbains 2000-2005 -
Validation - Autorisation**

MMonsieur ROUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément au mandat qui a été validé par le comité de suivi du PDU le 21 janvier 2004, l'évaluation à mi-parcours du plan des déplacements urbains 2000-2005 aura lieu au second semestre 2004. Cette évaluation est prévue au programme d'évaluation des politiques communautaires de l'année 2003 et suivantes (délibération 2003/155 du 28 mars 2003)

L'étude qu'il est prévu de confier à un prestataire extérieur devra donc, après constat de l'état d'avancement du PDU, apporter des préconisations pour :

- améliorer l'efficacité des actions du PDU,
- renforcer la dynamique partenariale nécessaire à leur réussite,
- compléter les données suivies par l'observatoire du PDU,
- faciliter l'évaluation finale du plan 2000-2005,
- préparer la révision du PDU.

Cette évaluation consiste en deux études complémentaires : la première porte sur l'état d'avancement du PDU dans sa globalité, la seconde est une évaluation approfondie des plans de mobilité, l'une des mesures partenariales préconisées par la loi SRU.

Choix de la procédure :

Sur la base du mandat un dossier de consultation des prestataires a été établi.

Ces deux études constituent les deux lots d'un seul marché. Un groupement sera admis.

En application de l'article 28 du code des marchés publics, et compte tenu du montant total de cette évaluation estimé à 83 600 euros HT (100 000 €TC), il est proposé de recourir à la procédure adaptée suivante :

- publicité élargie pour une mise en concurrence maximale (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, Journal Officiel de l'Union Européenne, sites Internet d'associations de professionnels de l'évaluation)

- analyse puis classement des offres des bureaux d'études en fonction des critères suivants (par ordre décroissant d'importance) :
 - indépendance du bureau d'études par rapport au commanditaire
 - qualité de la méthodologie présentée
 - expérience en matière d'évaluation des politiques publiques, de déplacements urbains, des plans de mobilité
 - structure d'intervention
 - prix
 - délais et disponibilités
- négociation éventuelle avec au maximum cinq candidats,
- proposition de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse par la mission PDU
- attribution du marché par le Conseil de Communauté, après avis de la commission Evaluation des Politiques communautaires

La dépense relative est inscrite au budget Transport dans l'exercice 2004 – chapitre 011 – compte 61700021, CRB D320.

Le dossier de consultation des entreprises est mis à disposition des conseillers communautaires à la Mission évaluation, prospective et conseil (Hôtel communautaire – 4^{ème} étage).

Demande de subventions :

Compte tenu des caractéristiques de cette évaluation, il est envisagé de demander une subvention auprès des organismes tels que l'Etat, l'ADEME et le PREDIT. L'obtention de ces subventions n'est pas une condition préalable à la réalisation de cette étude.

C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de :

- valider la procédure proposée
- autoriser le Président à faire les demandes nécessaires pour solliciter les subventions auprès notamment de l'Etat.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 AVRIL 2004**

M. ALAIN ROUSSET